



La lettre municipale

Commune de BURLATS

N° 12 - Janvier—Février—Mars 2024

LA MAIRIE A VOTRE SERVICE

Secrétariat : 05 63 35 07 83
accueil@mairie-burlats.fr

Jours et heures d'ouverture au public

Du Lundi au Vendredi	8 h 30 -12 h 30	13 h 30 -17 h 30
----------------------	-----------------	------------------

Assistante sociale :

Uniquement sur rendez-vous au 05 63 73 02 11
de 9h30 à 11h30 et de 14h à 16h30
Site internet : <https://burlats.com/>

Remerciement à Mme CORMARY pour son legs

Madame Gisèle CORMARY, décédée le 15 janvier 2022, par testament en date du 26 mai 2015, a légué à la mairie de Burlats sa maison sise 12 rue des Remparts « pour du social si possible ».

Le Conseil Municipal en remerciement pour ce geste généreux a pris la décision de déposer une plaque sur sa tombe.

Le mot du Maire

Chères Burlacquoises, chers Burlacquois,

Plus vite... plus haut... plus fort... ensemble !! » Telle est la devise symbolique des jeux olympiques qui rassembleront le monde entier dans notre pays en 2024, et pourquoi ne pas avoir l'optimisme de l'appliquer à notre commune ?

Après une année 2023 qui a connu une importante inflation, contraignant d'autant le budget municipal, notre équipe est cependant parvenue à tenir le cap tout en engageant de nombreux projets et en maintenant des événements festifs auxquels vous êtes très attachés.

Nos services publics communaux sont par ailleurs restés d'un très bon niveau malgré la période que nous traversons, difficile à plus d'un égard. Notre principal objectif est de vous accompagner au mieux dans votre vie quotidienne, et d'atténuer autant que faire se peut les impacts d'un contexte national et international délétère.

Le budget qui vient d'être voté prend donc en compte nos contraintes drastiques mais aussi notre volonté de conserver pour les habitants, au prix d'une gestion très rigoureuse, un taux de fiscalité inchangé et de nombreux services gratuits ou peu onéreux :

Dans le domaine de l'enfance : Cantine à moins d'un euro pour la majorité des familles, tarifs Accueil de Loisirs et garderie très modestes,

Dans le domaine de la culture et de l'animation : Gratuité de nombreuses manifestations : expositions, conférences, fête médiévale, cinéma de plein air, tarif préférentiel pour les concerts du festival d'Autan, 20 premiers m³ d'eau gratuits, service gratuit de ramassage des encombrants et des déchets verts, mise à disposition gratuite de locaux aux associations...

En 2024, des projets conséquents seront encore engagés comme l'aménagement urbain de la traversée des Salvages, et du site de La Bourdarié après la démolition du tennis et de la salle.

Burlats avance avec vous et pour vous.

Je profite de cet édito pour vous remercier d'avoir été nombreux à la cérémonie des vœux et je salue à nouveau les élus pour leur engagement, les agents municipaux qui œuvrent chaque jour pour le bien de la commune et les associations qui réalisent un travail d'envergure pour faire en sorte que Burlats soit une commune dynamique.

Bien à vous,



Les Vignals

Un mât solaire a été installé aux Vignals pour sécuriser la portion de voie située entre l'école et le lotissement jusque-là insuffisamment éclairée.



Eglise de Burlats

L'entretien du patrimoine communal est indispensable et constitue une préoccupation essentielle de la municipalité. Il mobilise une partie non négligeable du budget communal.

La toiture de l'église du village et celle de l'ancien presbytère de Lafontasse ont été entièrement reprises.



Cimetière de Burlats

Dans le cadre de la rénovation globale des cimetières de la commune et toujours dans l'optique d'adopter des pratiques plus respectueuses de l'environnement, le gravier des allées du « vieux » cimetière de Burlats a été retiré. Du gazon a été semé à la place et sera tondu régulièrement ce qui évite le recours aux produits phytosanitaires pour l'entretien des allées, comme le prévoit la réglementation.



Une sculpture à découvrir

Lorsque Robert Pujol, artiste local né à Labruguière, a proposé à la municipalité d'exposer une de ses œuvres à Burlats, c'est avec enthousiasme que son initiative a été accueillie. Sa « goutte d'eau » a trouvé une place de choix dans la cour de la collégiale mise en valeur par l'écrin des vieilles pierres.



Mise en place d'un arbre sur le Quai Adélaïde

Pour améliorer le cadre de vie, un platane supplémentaire a été planté récemment sur le quai Adélaïde par nos employés communaux.

Il faudra cependant encore quelques années, pour pouvoir profiter d'une belle ombre.



LA PROPRETE DES ESPACES PUBLICS EST L'AFFAIRE DE TOUS !

Si la grande majorité de la population en est consciente et agit en ce sens, l'IRRESPONSABILITE ET LE MANQUE DE CIVISME DE QUELQUES-UNS, PARTICULIERS OU PROFESSIONNELS, NE PEUVENT ETRE ACCEPTEES.

Depuis quelques temps les dépôts sauvages d'ordures et d'encombrants, en particulier aux pieds des points de collecte des ordures ménagères, se multiplient. De même, les conteneurs se remplissent de déchets qui n'ont rien à y faire.

Toutes ces infractions coûtent cher à la collectivité qui consacre du temps et de l'argent au ramassage de tous ces détritiques et autres encombrants en dehors des collectes instituées. Ils nuisent également à l'image de la commune.

C'EST POURQUOI, SACHANT QUE LE FAIT D'ABANDONNER DES DECHETS OU DE CONSTITUER UN DEPOT ILLEGAL DE DECHETS PEUT ETRE, SELON LE CAS, UNE CONTRAVENTION DE 4E OU DE 5E CLASSE, OU UN DELIT, TOUTE PERSONNE IDENTIFIEE POUR DE TELS ACTES D'INCIVILITE SERA POURSUIVIE ET VERBALISEE.

Rappel !!! Une collecte des encombrants à domicile est organisée le dernier mercredi de chaque mois sur inscription en mairie. Les modalités en sont consignées dans un règlement.

Tous les déchets qui ne peuvent être déposés dans les conteneurs doivent être apportés en déchèterie. Leur liste et leur localisation figurent sur le site internet de Trifyl.

Déchèterie de St Germier - 400 impasse de la Prade
Déchèterie de Brassac - 38 route de Boissezon



Dépôts sauvages aux Vignals et près de la croix de Bassadel



Dans l'édition de la lettre municipale 2023, il vous avait été signalé que dans le cadre de tournées sur terrain, l'agent en charge de l'urbanisme avait constaté divers travaux réalisés (clôture, abri bois, piscine, terrasse, etc...) sans qu'aucune autorisation n'ait été délivrée.

Suite à la diffusion de cette information, un certain nombre de situations ont pu être régularisées.

Le 27 février 2024 s'est tenue en Mairie une réunion avec la Direction Générale des Finances Publiques qui a également permis de découvrir quelques constructions non déclarées.

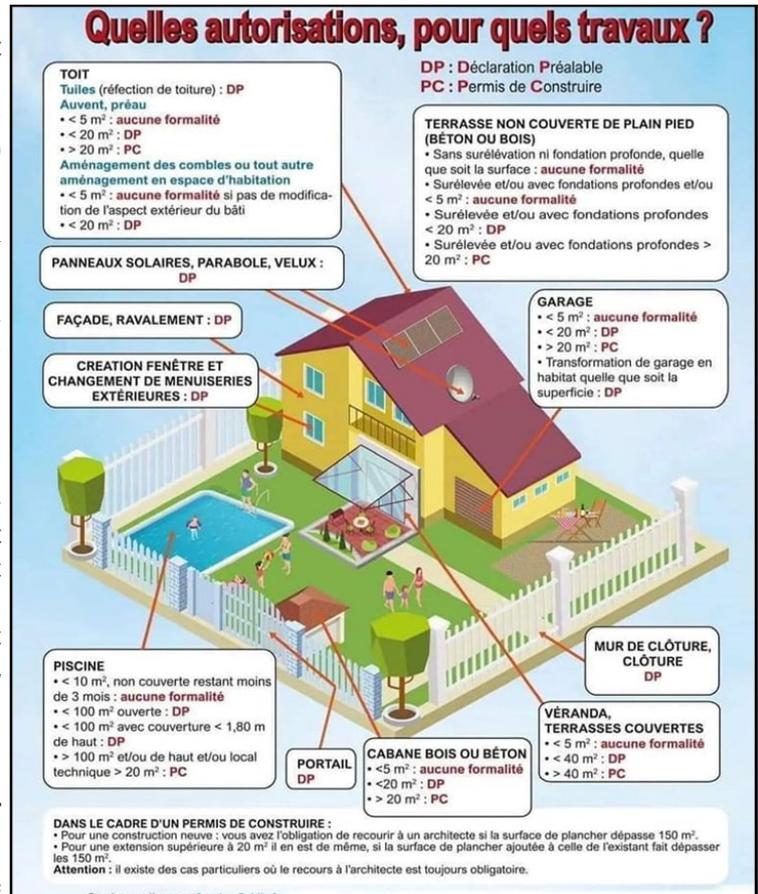
Si vous n'avez pas demandé d'autorisation, ou réalisé des travaux non conformes à l'autorisation qui vous a été délivrée, l'administration dispose alors d'un droit de visite, et peut ainsi contrôler la construction pendant le chantier et jusqu'à 6 ans après son achèvement (**art. L.461-1 du CU**). Toutes les constructions réalisées sans autorisation, sont passibles de verbalisation, conformément à l'article L 480.1 et suivants du code de l'urbanisme.

Cependant, si telle est votre situation, pas de panique !

Une éventuelle régularisation peut intervenir, à condition de respecter le règlement du PLUI.

Vous trouverez ci-contre un schéma explicatif détaillé « quelles autorisations pour quels travaux ? » et, pour toute interrogation, le service urbanisme de la mairie se tient à votre disposition.

Néanmoins, vous l'aurez compris, 2024, sera une année de contrôle sur terrain.



OPAH des Hautes Terres D'Oc

OPAH des Hautes Terres d'Oc

Améliorer son habitat : des aides existent

Travaux d'économies d'énergie, de maintien à domicile, de remise sur le marché locatif, de logements très dégradés...

Contactez-nous : 05 63 74 29 29 / opah@hautesterresdoc.fr ou habitat@hautesterresdoc.fr
27 Avenue du Sidobre 81260 BRASSAC

Témoignages

Valentin, 25 ans, propriétaire bailleur

Brassac

"Propriétaire d'un bien inoccupé, j'ai décidé de le réhabiliter en vue de le louer"

- Travaux : Mise aux normes (électricité, chauffage, isolation, plomberie...) : 45 443€
- Aides : 15 617€ (34% du projet)

Jacqueline, 70 ans, propriétaire occupant

Murat-sur-Vèbre

"Bien accompagnée, bien conseillée, de réelles économies d'énergie"

- Travaux : chauffage, isolation des combles : 18 807 €
- Aides : 10 009 € (53% du projet)

Kevin, 25 ans, propriétaire occupant

Espérausses

"J'ai rénové entièrement une vieille bâtisse pour en faire ma résidence principale"

- Travaux : Mise aux normes (électricité, chauffage, plomberie, isolation...) : 99 012 €
- Aides : 31 500 € (32% du projet)

Jacqueline, 83 ans, propriétaire occupant

Lacrouzette

"J'ai remplacé ma baignoire par une douche extraplate. Le projet a été financé à 100% grâce au financement complémentaire de la caisse de retraite." Cette aide varie d'une caisse à l'autre en fonction des revenus des ménages.

- Montant des travaux : 6759€
- Aides : 6759€ (100% du projet)

Les étapes de mon projet

- Contact avec l'OPAH
Vérification de l'éligibilité
- Visite du logement par l'équipe OPAH
- Réalisation de l'étude énergétique par le thermicien
- Montage du dossier
- Dépôt et instruction du dossier par les financeurs
- Travaux par les professionnels RGE
- Visite après travaux et versement des subventions

Campagne de renouvellement Concessions Cimetière

La commune de Burlats vient de lancer une procédure relative aux concessions funéraires en état de non renouvellement.

Il est d'abord établi un constat, à l'issue duquel, les concessionnaires et/ou leurs ayants-droits sont contactés afin de leur soumettre la possibilité de renouveler leurs concessions.

Pour les concessionnaires n'ayant pas pu être contactés ou ceux n'ayant pas répondu dans le délai imparti, un procès-verbal sera affiché en mairie, à la porte du cimetière, ainsi que sur chaque concession faisant l'objet de la dite procédure.

Pour toute information ou communication relative à ces concessions funéraires, nous vous invitons à prendre contact avec l'accueil de la mairie au 05 63 35 07 83.

Cette démarche, entreprise conformément à la réglementation en vigueur, a pour objectif de veiller au respect des normes en matière de gestion des concessions funéraires.

La mairie remercie par avance la bonne volonté et la collaboration de chacun dans cette procédure, afin d'assurer le maintien et la préservation de l'intégrité du cimetière communal.



Une naissance, un arbre fruitier !



Dans le cadre de sa politique de développement durable, la municipalité a pris la décision de planter un arbre pour chaque naissance dans la commune. Une délibération du Conseil municipal en date du 29 juin 2023 a acté cette décision symbolique.

En effet, les arbres ont une signification profonde dans de nombreuses cultures et traditions à travers le monde. Ils représentent la vie, la croissance, la force et la sagesse. La coutume de planter un arbre pour célébrer une nouvelle vie existe depuis des milliers d'années et symbolise le désir pour l'enfant de grandir en force et de vivre dans un monde en harmonie avec la nature.

Le choix s'est porté sur des arbres fruitiers qui seront plantés au Carla. Ainsi, dans quelques années, tous les habitants de la commune pourront profiter de ce verger partagé.

Au mois de novembre prochain, lors d'une petite cérémonie conviviale, les familles des enfants nés en 2023 seront invitées à venir planter l'arbre de leur enfant. Une plaque sera apposée sur chaque arbre avec son prénom et sa date de naissance. Un certificat de parrainage sera remis.

Cette démarche éco-citoyenne participe à l'amélioration du cadre de vie, et plus modestement à celle de la biodiversité et du climat.

Venez (re)découvrir « l'Épicerie de Burlats » !



C'est un commerce totalement relooké qui a ouvert ses portes le 8 mars sur le quai Adélaïde à la plus grande satisfaction des habitants du village et des promeneurs. Ambiance « salon de thé » grâce à une décoration vintage chic et accueil chaleureux de Nadine Domenech qui a repris ce commerce avec enthousiasme et entend bien le dynamiser !

L'épicerie propose toujours des produits de première nécessité, le pain et « la Dépêche » mais ses armoires regorgent aussi de produits du terroir variés et appétissants : conserves de canard, charcuterie, spécialités sucrées ...

En été, une restauration rapide soignée est prévue sur la terrasse ombragée au bord de l'eau. Les touristes (et les autres !) pourront s'y rafraîchir en buvant un verre après une visite du village.

Le point Poste complètera l'offre de services fin avril.

Avant une ouverture plus large en été, les horaires actuels sont les suivants : 8h30- 12h30 et 14h30- 19h

L'équipe municipale est ravie de voir une habitante du village reprendre les rênes de ce commerce de proximité et souhaite une belle réussite à Nadine !

Lors de l'inauguration, les 7 et 8 mars, les invités ont pu se régaler de produits du terroir, dans un cadre très convivial !



Bienvenue à ...

Albert Pierre
Auto-entrepreneur
Tel : 06.07.18.95.15
88 avenue du Sidobre
81100 Burlats
Maçonnerie
A.Pmaconnerie81@gmail.com



- > MAÇONNERIE GÉNÉRALE
- > CARRELAGE/FAÏENCE
- > CLÔTURES
- > TERRASSE

Mes réalisations sur Facebook : A.P Maçonnerie



Particuliers à domicile :
assistance, accompagnement et formation
aux outils numériques et informatiques.

Alexandre LOKTEFF
06.08.41.69.55 / 05.67.29.05.35
alokteff@monassistantnumerique.com
<http://tarnsud.monassistantnumerique.com>

MonAssistant
Numerique.com
Tarn Sud

services à la personne
50% de réduction d'impôt
à l'acquisition d'un bien

- Acquérir une autonomie et une aisance sur vos propres outils numériques.
- Apprendre à éviter les pièges de l'informatique et d'internet.

Mon Assistant Numérique Tarn Sud est une Entreprise Individuelle / N° Siret : 490 952 116 00039

SIDOBRE HABITAT
Votre artisan plaquiste • Isolation

NEUF ET RÉNOVATION • DOUBLAGE • CLOISONS
PLAFOND / FAUX PLAFOND • RAMPANT • JOINTEUR
ISOLATION INTÉRIEURE • ISOLATION COMBLE PERDU
POSE DE PARQUET • SOL SOUPLE

Julien NICODEME
06 48 93 70 40
SIDOBRE.HABITAT@GMAIL.COM
12 RUE DES SIGNALS
81100 BURLATS

Suivez-nous !  



Principales Conclusions de la Consultation Citoyenne BURLATS 2030 : VOTRE RESSENTI et VOS ATTENTES

84 réponses

- ◆ 88 % sont propriétaires de leur logement
- ◆ 50% résident sur la commune depuis plus de 20 ans
- ◆ 60% sont en couple
- ◆ 23% ont des enfants
- ◆ 50% sont retraités

Le Top 3 des atouts de Burlats



95 %
des participants
déclarent avoir une
bonne perception de la
commune de Burlats

Les 3 choses à améliorer à Burlats



5

THÉMATIQUES DE TRAVAIL Pour Burlats 2030

1 Maintenir et développer les services de proximité

- Renforcer les services au quotidien
- Développer une offre de santé
- Augmenter la solidarité et le lien social
- Anticiper le bien vieillir

2 Valoriser et préserver l'environnement

- Limiter l'urbanisation
- Protéger la végétation
- Mettre en valeur les ressources locales
- Entretien du patrimoine

3 Créer et maintenir l'emploi

- Attirer les entrepreneurs, commerçants et professions libérales
- Développer de petits locaux professionnels et des bureaux partagés

4 Sécuriser les déplacements

- Limiter la vitesse sur les routes
- Développer les chemins piétonniers et les voies cyclables
- Entretien des voies et chemins

5 Favoriser le vivre ensemble

- Confirmer et développer les manifestations culturelles, sportives, votives...
- Soutenir les associations communales

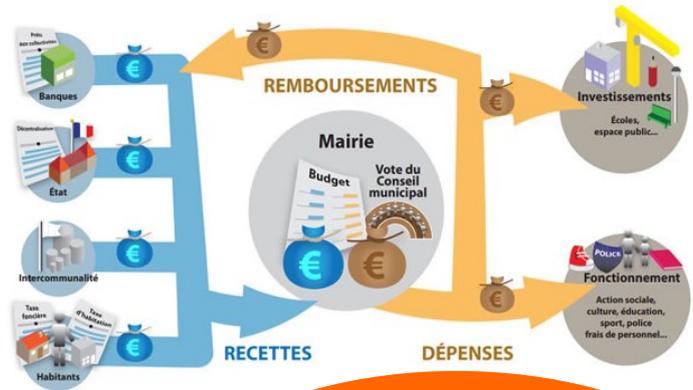
UN BUDGET DYNAMIQUE DANS UN CONTEXTE CONTRAINT

Le 28 mars dernier, le budget primitif de Burlats pour l'année 2024 a été voté à l'unanimité par les élus municipaux.

Ce budget permet de prévoir l'ensemble des dépenses et des recettes de la commune au cours de l'année pour assurer la gestion courante des services de la collectivité (fonctionnement) et concrétiser des projets communaux visant à revitaliser nos noyaux villageois (investissement).



Structure du budget municipal



DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT MAITRISEES...

- ◆ Un pilotage resserré des engagements de dépenses pour renforcer notre capacité d'autofinancement sans remettre en cause le service au public et le soutien aux associations communales
- ◆ Un effort sur les dépenses de fonctionnement 2024 (1 6336 02.32 €) avec une baisse de 14% par rapport au budget 2023
- ◆ Grace aux investissements 2023 (rénovation énergétique de l'école de Lafontasse par exemple) ont constaté déjà une diminution de certaines dépenses de fonctionnement (consommation électrique)

A NOTER

Bien que victime d'un contexte d'inflation significatif, Burlats affiche une stratégie d'investissement robuste qui démontre une volonté résolue d'améliorer la qualité de la vie des burlaquois malgré les défis économiques. Le plan pluriannuel d'investissement a été redimensionné afin de tenir compte de la réalité financière et éviter le recours à l'emprunt: certains projets sont reportés de quelques mois mais pas abandonnés.

DES TAUX D'IMPOSITION QUI NE BOUGENT PAS...

- ◆ Pour la 10ème année consécutive, la municipalité fait le choix de ne pas réviser ses taux de fiscalité locale afin de ne pas impacter le pouvoir d'achat de ses administrés, déjà affecté par l'inflation.
- ◆ Un taux de taxe foncière sur le bâti (43.31 %) le plus bas des communes avoisinantes

A NOTER

L'épargne générée par la baisse des dépenses de fonctionnement ne suffit pas à elle seule à financer les projets d'investissement d'une commune. Dans ce cadre, Burlats renforce sa recherche de financements externes (Etat, Région, Département, établissements publics ...) pour augmenter et optimiser le taux de subventionnement de ses opérations d'investissement.

A NOTER

La persistance d'un environnement peu favorable (inflation) exige la mise en avant de mesures correctrices pour contrecarrer un effet ciseau qui pourrait s'installer durablement. D'une manière générale, certains postes de dépense sont revus à la baisse de façon ciblée : l'enveloppe des charges à caractère général restant néanmoins supérieure aux réalisations de 2023.

...AFIN DE MAINTENIR LES INVESTISSEMENTS

Une prévision des dépenses d'investissement 2024 (1 065 820.14 €) en hausse de 21% par rapport aux réalisations 2023 avec un triple objectif :

- Favoriser l'offre de services dans la commune : cabinet médical, kinésithérapeutes, maison des assistantes maternelles
- Améliorer la qualité de vie des habitants (aménagement de la traversée des Sauvages...)
- Entretien du patrimoine

A NOTER

Malgré la volonté de la municipalité de ne pas augmenter le taux communal de la taxe foncière sur le bâti, les ménages constateront malgré tout cette année une augmentation de 3.9 % (imposée par l'Etat dans la loi de finances 2024) de la base locative servant de calcul à la taxe foncière.

... UN TRAVAIL DE VEILLE POUR RECHERCHER DES FINANCEMENTS ET SUBVENTIONS EXTERNES

- ◆ 25% des opérations d'investissement 2024 financé par des subventions externes (le taux national est de 22%)
- ◆ Une relance régulière des partenaires financiers pour le versement des subventions notifiées
- ◆ Une programmation des projets tenant compte du planning de versement des recettes pour ne pas impacter les ressources propres de la commune

BUDGET COMMUNAL 2024

QUELQUES CHIFFRES CLES

FONCTIONNEMENT : 1 633 602,32 €

- ◆ Budget équilibré en dépenses et en recettes (-14% par rapport à 2023)

DEPENSES :

- ◆ 800 176 € : charges de personnel, soit 49% des dépenses totales
- ◆ 11 000 € : Subventions aux associations

RECETTES :

- ◆ 582 467 € : recettes de la fiscalité locale
- ◆ 353 817 € : Dotations de l'Etat
- ◆ 121 410 € : Produits de services municipaux (facturation cantines loyers...)

INVESTISSEMENT : 1 065 820,14 €

- ◆ Budget équilibré en dépenses et en recettes (-19% par rapport à 2023)

DEPENSES :

- ◆ 140 163 € : remboursement emprunt
- ◆ 237 477 € : rénovation bâtiments communaux (école, moulin des sitelles...)
- ◆ 115 763 € : travaux de voirie

RECETTES :

- ◆ 266 310 € : Subventions d'investissement
- ◆ 165 830 € : Dotations, taxe d'aménagement

DEPENSES : QUAND LA COMMUNE DEPENSE 100 €, OU VONT-ILS ?



Quelques exemples de grands projets 2024

- ◆ Elaboration d'un schéma directeur des Eaux Pluviales (20 000 €)
- ◆ Refonte du site internet de la commune (6 000 €)
- ◆ Acquisition terrain aux Salvages pour installation d'un cabinet médical et kinésithérapeutes (104 000 €)
- ◆ Démolition salle Labourdarié (59 000 €)
- ◆ Commencement de l'aménagement de l'avenue du Sidobre (38 500 €)
- ◆ Béton des allées du cimetière du Fraysse (2 300 €)
- ◆ Plantation d'un verger au Carla (2 000 €)



RECETTES : QUAND LA COMMUNE REÇOIT 100 €, D'OÙ VIENNENT-ILS ?

Quelques exemples de recettes attendues en 2024

- ◆ Remboursement de la TVA (115 025 €)
- ◆ Taxe d'Aménagement (52 406 €)
- ◆ Subventions Etat, Région, Département (266 300 €)
- ◆ Produits des loyers et remboursement d'avances des fluides (219 000 €)
- ◆ Vente terrains (151 000 €)
- ◆ Facturation cantine, garderie, ALSH (59 000 €)
- ◆ Dotations de l'Etat (447 100 €)
- ◆ Taxe foncière (532 467 €)
- ◆ Redevances occupation du domaine public : ENEDIS, ORANGE... (3 050 €)



Cérémonie des vœux et repas des aînés

Un week-end bien rempli en ce début d'année pour les élus de Burlats qui le samedi 6 janvier présentaient leurs vœux à la population et le dimanche 7 janvier accueillaient les aînés pour le traditionnel repas offert par la municipalité aux plus de 65 ans.

La cérémonie des vœux



Dans un contexte international et national agité, où les crises se succèdent, le maire Serge Serrieys a voulu rappeler, lors de la cérémonie des vœux, que Burlats n'est pas déconnectée de ces réalités et, à son échelle, fait face pour répondre aux enjeux sociétaux. Il a cependant reconnu que la guerre en Ukraine, le conflit israélo-palestinien, l'adoption aux forceps de la réforme des retraites, l'usage abusif du 49-3, le vote de la loi immigration etplus légèrement la défaite de l'équipe de France de rugby ont ébranlé quelque peu son optimisme naturel !

Quoi qu'il en soit, il a souligné l'importance d'agir au niveau communal pour atténuer les effets négatifs de l'inflation, de la crise énergétique même si les leviers d'une équipe municipale ne sont pas nombreux. Aussi, tant que cela restera possible et au prix d'importants efforts de rigueur dans le budget communal, les taux de fiscalité ne seront pas augmentés et le niveau des services à la population maintenus. C'est un exercice difficile qui demande une vigilance au quotidien.

Concernant la crise de l'énergie, le Maire a insisté sur un nouveau modèle à imaginer, souverain, efficient et respectueux de l'environnement. Des mesures ont déjà été prises pour économiser les consommations et l'élaboration d'un schéma directeur de l'éclairage public devrait permettre d'aller plus loin encore.

Le Maire a ensuite fait référence au bilan de mi-mandat distribué dans toutes les boîtes aux lettres. Rédigé pour rendre compte des actions réalisées depuis 3 ans, il démontre que les objectifs du programme électoral de 2020 sont déjà largement atteints. Des projets non envisagés dans ce programme ont également été menés à bien tels que l'acquisition du Moulin des Sittelles, l'installation de l'ITEP. Un accompagnement important aussi d'initiatives privés dans le domaine de la santé va permettre d'accueillir des cabinets de podologues, ostéopathes, kinésithérapeutes et même des médecins.

Enfin les nouveaux projets 2024 ont été évoqués : démolition de la salle de la Bourdarié et du tennis, la réfection de l'avenue du Sidobre aux Salvages, un diagnostic des réseaux d'eaux pluviales, la mise en place d'un plan de gestion différenciée des espaces verts, un nouveau site internet plus interactif, la construction d'une maison d'assistantes maternelles avec la communauté de communes, la mise en place de la réserve de sécurité civile, la plantation d'un arbre pour chaque naissance



En conclusion le Maire a tenu à remercier son équipe municipale pour le travail accompli à ses côtés et les personnalités invitées de leur présence à la cérémonie.



Le repas des aînés

Toujours très attendu, cet évènement est l'occasion de retrouvailles pour nos seniors, un moment chaleureux qui leur permet de rompre la routine et la monotonie du quotidien et pour certains, la solitude.

Une belle journée donc qui a débuté avec un petit mot d'accueil par M. le Maire et son équipe. Puis le repas de fête cuisiné par Eve GUIRAUD de l'ABSINTHE aux Salvages a été servi, comme de coutume, par les élus municipaux et leurs conjoints.

C'est Anabella et Olivier Sigiery bien connus pour communiquer leur bonne humeur et leur esprit festif qui ont animé l'après-midi et entraîné les participants sur la piste de danse.

Tous sont repartis ravis de leur dimanche et se sont promis de revenir l'année prochaine !



La Société Publique Locale « Eau de Castres – Burlats » présente son bilan 2023 sur notre commune

Le 7 mars dernier, Pierre Lapelerie, directeur général, Arnold Osmont, directeur administratif et financier et Marc Terrazoni, directeur technique de la SPL sont venus à la rencontre des élus du Conseil municipal pour expliquer et détailler le bilan de l'année 2023, répondre à leurs questions et discuter avec eux des projets de travaux sur les réseaux et infrastructures.

Une réunion constructive qui sera renouvelée régulièrement notamment pour travailler sur le transfert de compétence eau et assainissement à la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux prévue pour le 1^{er} janvier 2026.



Accueil de Loisirs Sans Hébergement VACANCES DE FEVRIER

Les activités proposées durant les vacances d'hiver ont eu un franc succès auprès de la quarantaine d'enfants inscrits au centre de loisirs.

Il y en avait pour tous les goûts dans le programme concocté par la directrice et mis en œuvre par les animateurs : jeu de piste, sortie city fun avec bowling, atelier cuisine et crêpes party sans oublier M. Carnaval qui s'était invité à cette occasion !



Parcours citoyenneté Recensement 16 ans

MINISTÈRE
DES ARMÉES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Parcours de citoyenneté

3 étapes obligatoires

- 1** L'enseignement de défense (classes de 3^e et 1^{re})
- 2** Le recensement à 16 ans en mairie ou en ligne pour certaines communes (www.service-public.fr)
- 3** La Journée Défense et Citoyenneté (www.majdc.fr)
La JDC est une étape clé, à ne pas manquer !

Ce parcours est obligatoire pour passer :

- ✓ vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...);
- ✓ vos concours (fonction publique, grandes écoles...).

Inscriptions écoles

Il est déjà temps de préparer la rentrée scolaire 2024/2025, c'est pourquoi, vous trouverez ci-dessous les démarches à effectuer si votre enfant a atteint l'âge d'être scolarisé, soit à partir de 3 ans, ou si vous avez emménagé dernièrement sur notre commune. Les formalités sont les mêmes pour nos deux écoles à savoir :

- ◆ **Pré-inscription en Mairie** : merci de vous munir de votre livret de famille et d'un justificatif de domicile récent
- ◆ **Inscription à l'école** : sur rendez-vous avec la directrice par téléphone merci de fournir votre livret de famille, le carnet de santé de l'enfant et le certificat de radiation pour les élèves déjà scolarisés. (et toutes décisions de justice en cas de gardes séparées)

Les écoles accueillent les enfants :

Ecole des Vignals de la toute petite section de maternelle aux CM1 (les CM2 sont transportés gratuitement de l'école des Vignals à l'école de Lafontasse)

Ecole de Lafontasse de la toute petite section de maternelle aux CM2

Informations et renseignements :

Ecole des Vignals : 05.63.35.17.78

Ecole de Lafontasse : 05.63.35.81.20



Le pôle territorial des Hautes Terres d'Oc regroupe la communauté de communes des Monts de Lacaune Montagne du Haut Languedoc et la communauté de communes Sidobre Vals et Plateaux. Ensemble, elles poursuivent le développement d'un service public de la petite enfance avec l'accompagnement précieux de la Caisse d'Allocation Familiale **pour apporter un soutien aux familles en offrant des modes d'accueil de qualité et faire de l'épanouissement de l'enfant une ambition commune.**

Ainsi, un Relais Petite Enfance (anciennement nommé Relais d'Assistants Maternels) a été créé en 2008 par Hautes Terres d'Oc.

Le Relais Petite Enfance (RPE) des Hautes Terres d'Oc, c'est quoi ?

Le RPE est un service itinérant et gratuit. C'est un lieu d'informations, de rencontres, d'échanges pour les parents ou futurs parents et les professionnels de la petite enfance (notamment les assistants maternels agréés).

Pour renforcer sa mission d'information et d'accompagnement des parents pour accéder aux modes d'accueil du jeune enfant (0-3 ans), le RPE devient le "**Guichet Unique**" : seul interlocuteur pour toute information en lien à la petite enfance. Il identifie l'offre d'accueil la plus en adéquation avec les besoins des familles et de leur enfant en complétant **une fiche de renseignements** à destination de tous les modes d'accueil de leur choix.

Pour tous parents ou futurs parents du territoire en recherche de modes d'accueil, un seul contact à retenir :
06 18 59 62 33 / rpe@hautesterresdoc.fr

**Relais Petite
enfance**

Les conseils du Dr Rosa HADDAD, conseillère municipale

Protégeons nos adolescents et nos jeunes adultes contre le HPV (Papillomavirus humain) grâce à la vaccination !

Ce vaccin, injecté en 2 doses, est recommandé et gratuit pour les filles et garçons de 11 à 14 ans. Pour les hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes la vaccination est recommandée jusqu'à l'âge de 26 ans.

Le HPV c'est quoi ?

Il s'agit d'une des 3 infections virales sexuellement transmissibles pouvant être évitée grâce à la vaccination comme l'hépatite B ou l'herpès génital.

Pour l'HPV, tout contact sexuel est associé à un risque d'infection, au début sans lésion. Cependant, la personne reste contagieuse durant 12 à 15 mois environ.

Ensuite peuvent apparaître des lésions précancéreuses au niveau des muqueuses. Certaines vont disparaître mais d'autres évoluer vers des cancers dans les 15 à 25 ans suivant la contamination.

Cette contamination se fait le plus souvent dans les premières années de la vie sexuelle et environ 80 % des femmes sont exposées à ces virus au cours de leur vie.

Le HPV est notamment en cause dans 90% des cancers de l'utérus et responsable de nombreux autres cancers des organes génitaux de l'homme et de la femme.



Deux dispositifs en faveur des jeunes de la commune !

Lors du dernier conseil municipal du 28 mars, deux initiatives en faveur de la jeunesse ont été adoptées :
La mise en œuvre du dispositif « argent de poche »
et la participation au financement du Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur » (BAFA).

DISPOSITIF
**Argent
de poche**

Argent de Poche

**Le dispositif « argent de poche » :
Donner un coup de main et découvrir la vie locale, tout en gagnant quelques euros !**

Ce dispositif s'adresse aux jeunes de 15 à 17 ans.

Il permet à ces adolescents d'effectuer des petits chantiers de proximité moyennant une indemnisation et pour nombre d'entre eux, constitue une première découverte du monde du travail.

Les chantiers proposés auront un caractère éducatif et formateur pour les jeunes mais présenteront aussi un intérêt de services à la population.

Les missions (3 par jeune au maximum dans l'année) seront organisées durant les vacances scolaires de la zone C, sur des demi-journées de trois heures, indemnisées 20 euros chacune et encadrées par du personnel communal ou des élus.

Un contrat de participation entre le jeune et la collectivité formalisera l'intervention.

L'aide au financement du BAFA : un dispositif gagnant/ gagnant



Dans le cadre de sa politique Enfance jeunesse et en lien avec son projet éducatif de territoire, la commune de Burlats entend favoriser l'insertion des jeunes et le recrutement d'animateurs formés pour ses activités péri et extrascolaires.

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) est un diplôme d'Etat non professionnel nécessaire pour encadrer, de façon occasionnelle, des enfants ou des adolescents qui fréquentent les accueils collectifs de mineurs. C'est une porte d'entrée vers les métiers de l'animation et une clé pour évoluer dans un parcours professionnel.

Etant donné le coût important de cette formation, la Municipalité a décidé d'accompagner financièrement les jeunes intéressés (moins de 25 ans) dans leur parcours jusqu'à l'obtention de leur diplôme.

En contrepartie, ces jeunes devront s'engager à réaliser un stage de 14 jours au sein de l'accueil de loisirs de la commune.

Une première aide de 150 € sera versée pour la session de formation générale (après le stage pratique) et 150 € pour la session d'approfondissement ou de qualification.

**Pour plus de renseignements sur ces deux dispositifs, contacter l'accueil de la Mairie.
accueil@mairie-burlats.fr ou 05.63.35.07.83**

AGENDA

Concours de Belote :

Vendredi 26 avril

Vendredi 24 mai

Salle du Foyer

Inscription 20 h - Début concours : 21h

« Ensemble Burlats et ses Villages »



Samedi 27 avril :

Soirée Karaoké

Salle de la Papeterie

A partir de 19h30

Tarif : 25 €

« Burlats Patrimoine et Culture »



Samedi 25 mai :

Soirée Karaoké

Salle de la Papeterie

« Apel Ecole de Lafontasse »



Du 05 au 28 avril :

Exposition de Aurore OLIVIER

et de Ninon BOULIER

Pavillon Adélaïde

Samedis et Dimanches

de 13h à 18h



Du 03 au 26 mai :

Exposition de Patrick DEMOLIN

Pavillon Adélaïde

Week-ends et jours

fériés de 10h30 à 19h00

Jeudi et vendredi

de 14h00 à 18h30

Vernissage le 03 mai à 18h30



Du 31 mai au 30 juin :

Exposition « Les Peintres du Moulin »

Pavillon Adélaïde

Mercredis et samedis

de 14h à 19h

Dimanches de 10h à 19h

Vernissage le 31 mai à 18h00



Les 1er et 02 juin :

Compétition de Canoë Kayak

Village de Burlats



Dimanche 09 juin :

Elections Européennes



Dimanche 23 juin

Vide-Greniers

Village de Burlats

« Burlats Patrimoine et Culture »



Samedi 29 juin 20h30 :

Concert Harmonie Barral

Lacrouzette et Eveil

Roquecourbain

Collégiale de Burlats



Du 03 juillet au 28 août

de 18h à 22h :

Marché des Gourmets

tous les mercredis

Quai Adélaïde

Animation musicale

Pensez à amener vos

couverts



Mardi 16 juillet :

Festival Autan



Jeudi 1^{er} aout :

« Un été dans le Tarn »

Trio Bella Donna

Musique Médiévale



Dimanche 25 aout :

Vide greniers

« Pétanque Club

Salvageois »



Les samedi 31 aout et

dimanche 1^{er} septembre :

Fête Médiévale

